



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 05 / 2023

**règlementant temporairement la circulation
et le stationnement
rue du Général de Gaulle**

Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2122-28;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1-8^{ème} partie « signalisation temporaire » ;

Vu la demande en date du 02 mars 2023 présentée par la Société ENSIO de FEGERSHEIM (Bas-Rhin) en vue d'effectuer des travaux de réparation de conduites télécoms au droit du 45, rue du Général de Gaulle, les 06 et 07 mars 2023 ;

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront réglementés comme suit, au droit du **45, rue du Général de Gaulle, les 06 et 07 mars 2023 :**

- La chaussée sera rétrécie dans la zone des travaux
- La circulation sera limitée à 30 km/h
- Le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre du chantier

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise procédant aux travaux.

Article 3 : Les infractions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
- Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme le Chef de la Police Municipale d'Obernai
- M. le Chef de section du C.P.I. d'Innenheim
- M. le Capitaine de l'Unité Territoriale du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin à Obernai
- M. Jules ROST - ENSIO
- Affichage
- Archives

Fait à Innenheim, le 02 mars 2023

Le Maire,
Jean-Claude JULY.

